

# Infos Sud Education Calvados

N° 51 - Mars 2011

## TOUS ATTAQUÉS, ON SE DÉFEND TOUS ENSEMBLE !

- 1 - Edito
- 2 - Dispositif [E]CLAIR
- 3 - Déclaration SUD Education au C.A.E.N.
- 5 - Trop, c'est trop !
- 6 - Agenda des luttes

Partout en France, les collègues se mobilisent dans leur établissement : boycott de CA, votes contre les DHG, AG des personnels, diffusions de tracts aux parents d'élèves. Dans le Calvados, la manifestation du 22 janvier a bien montré l'attachement de la population au service public d'éducation. Le 10 février, nous étions 2200 dans les rues de Caen à crier notre indignation.

Mais en face, nous nous heurtons à un mur de mépris et d'obstination. Depuis plusieurs années nous avons perdu des milliers de postes mais cette fois, le gouvernement a décidé de passer à la vitesse supérieure.

Tout le monde est touché d'une façon ou d'une autre ! La carte scolaire est une catastrophe. Rien ne peut plus se négocier même à la marge. Pourtant, l'Education nationale détient le record du taux d'encadrement le plus faible de tous les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (*l'OCDE compte 34 pays*) avec seulement 6,1 enseignants pour 100 élèves-étudiants. C'est dans le primaire et le supérieur que la situation est la pire avec seulement 5 enseignants pour 100 élèves-étudiants. Dans cette étude, les salaires des enseignants français apparaissent également "faibles" en comparaison internationale.

Cette pénurie entraîne des situations de violence et de souffrance au travail rarement vues dans la Fonction Publique d'Etat. Comment mener à bien une mission de service public lorsque le manque de moyens et la pression de la hiérarchie s'accroissent d'année en année ? Le « syndrome France Télécom » gagne de plus en plus les collègues avec des tentatives de suicides et des suicides qui commencent à attirer l'attention des médias. L'administration, quant à elle, reste sourde à la détresse croissante des personnels. Jusqu'à quand devons-nous assister à ces drames humains ?

Nous sommes tous conscients de la légitimité de nos revendications pourtant si nous nous mobilisons les uns après les autres, chacun dans notre coin, nous n'obtiendrons rien. C'est tous ensemble qu'il nous faut lutter !

- **Les actions du 16 mars ou du 23 mars** pour la défense respectivement des collèges puis des lycées, nous concernent tous. (*cf. agenda p 6*)
- Après le **Comité Technique Paritaire Académique du 29 mars** qui concerne le 2nd degré, il y aura un Comité Technique Paritaire Départemental pour le 1er degré. (*cf. tract page 5*)

## TOUS DANS LA RUE LE 19 MARS !

Nous sommes tous victimes de la même politique de casse du service public d'éducation et nous sommes tous victimes de la même politique de casse de tous les services publics.

De la maternelle à l'université, ne faisons qu'un pour défendre ce qui nous tient tous à cœur : les moyens d'exercer correctement notre métier, sans souffrance, pour que le droit à l'éducation pour tous ne soit pas qu'une belle phrase.

# Dispositif [E]CLAIR :

## De l'éducation prioritaire au tout sécuritaire

L'expérimentation libérale du dispositif CLAIR concernait 105 établissements à la rentrée 2010. Elle va s'étendre pour la rentrée 2011 aux écoles et aux RAR (*soit 249 collèges et 1725 écoles*) en se renommant ECLAIR : « Ecole, Collège, Lycée pour l'Ambition, l'innovation et la Réussite ». L'objectif du gouvernement en est bien sa généralisation progressive afin de « se substituer aux trop nombreux dispositifs, notamment en éducation prioritaire » (*discours du Ministre aux chefs d'établissements, 21.10.2010*). Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire, ce dispositif est une véritable torpille contre l'enseignement prioritaire et la fonction publique !

### SMIC éducatif et dispositif répressif...

Les zones d'éducation prioritaire (*RAR et RSS*)<sup>1</sup>, censées lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière éducative, vont désormais lutter contre les « difficultés en matière de climat scolaire et de violence ».

Avec ECLAIR, les enseignants sont appelés à innover sur « les progressions pédagogiques, en lien avec le socle commun de connaissances et les référentiels de compétences et de connaissances des diplômes auxquels préparent les lycées professionnels »<sup>2</sup> et à « organiser le temps scolaire en encourageant notamment la pratique régulière d'activités physiques et sportives et d'activités artistiques »<sup>2</sup>. Place au SMIC éducatif, qui rendra difficile l'accès au lycée général car il s'agit de « canaliser » une partie de la population par la pratique sportive. Pour le suivi des élèves « une attention particulière est apportée aux élèves dont l'attitude ne permet pas le bon déroulement de la scolarité et déroge aux règles de vie de l'établissement »<sup>2</sup>. Il ne s'agit plus de lutter contre l'échec scolaire mais contre l'absentéisme dont la faute incombe aux parents (moins de cours et moins de prestations sociales). Alors on met en place une « mallette des parents », qui consiste en des débats-formations qui n'auront comme conséquences, que de culpabiliser un peu plus les parents, parfois désœuvrés par leurs conditions économiques et sociales...

A la culpabilisation s'ajoute la répression par « un partenariat renforcé avec les correspondants de police ou de gendarmerie » et coordonner avec les « équipes mobiles de sécurité »<sup>2</sup>. On voit bien se dessiner les idées sous-jacentes au programme ECLAIR : donner une éducation au rabais et tenir les élèves et les parents en respect par la culpabilisation et l'introduction des forces de l'ordre.

### Mise au pas des personnels et direction managériale

Mais les « innovations » sont aussi pour le personnel car le ministère généralise le principe du poste à profil pour les personnels « enseignants, d'éducation, adminis-

tratifs, sociaux et de santé »<sup>2</sup>. C'est le chef d'établissement qui recrutera ses personnels, qui s'engageront pour cinq ans, par lettre de mission ! Ils seront embauchés à la suite d'un entretien « ayant pour objet de s'assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement »<sup>2</sup>, contractuels et titulaires étant traités au même titre. Ceux qui n'adhèrent pas au nouveau projet « seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits »<sup>2</sup>. On crée un « préfet des études », personne aux pouvoirs très larges, tant au niveau pédagogique qu'éducatif, touchant une prime de 400 à 2400€ par an (*au bon vouloir du chef d'établissement*), qui contrôlera le niveau d'investissement de chacun. Choisi par le chef d'établissement parmi les professeurs ou les CPE, il est l'« élément central de la cohérence des pratiques, du respect des règles communes et de l'implication des familles »<sup>2</sup>. Après le bâton il y a la carotte... « les résultats seront pris en compte dans l'évaluation des enseignants et pourront être un élément facilitateur pour obtenir prioritairement un avancement au grand choix ou une nomination aux grades supérieurs »<sup>2</sup>. Clientélisme en perspective...

### La logique de démantèlement de l'éducation publique et de la fonction publique

Le principe de l'éducation prioritaire était de « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin » (*crédits, postes, heures d'enseignements*), pour que tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales, aient la même chance de faire partie de la cohorte des 80% d'une classe d'âge au niveau BAC. Rappelons que le classement ZEP n'a jamais eu vocation à régler tous les problèmes économiques et sociaux qui restent les principaux facteurs d'échec scolaire. Mais il s'agit de faire des économies : par exemple sur les 38 RRS ou RAR en Haute-Seine, seuls 5 établissements resteront en éducation prioritaire ! Avec ECLAIR et la disparition de la carte scolaire (*hémorragie de 11.000 élèves depuis 2007 pour les anciennes ZEP*), c'est une école à deux vitesses qui se dessine : une pour les pauvres, auxquels on dispensera un SMIC éducatif interdisant l'accès aux longues études et une pour les moins pauvres. Autant dire que cela laissera la part belle à l'enseignement privé (*à 95% confessionnel*), aidé par l'Etat pour s'attaquer au grand marché de l'éducation.

Pour ce qui est de la condition des personnels, il y a tout à craindre qu'elle se généralisera très rapidement à tous les établissements, car elle s'inscrit tout à fait dans la politique actuelle de réduire le nombre de titulaires de la fonction publique à une portion congrue.

### La lutte ne fait que commencer (des CA ont voté la sortie de ce dispositif), amplifions-la !

<sup>1</sup> Les Zones d'Education Prioritaire (ZEP) furent remplacées en 2006 par deux zones, l'une vraiment prioritaire : les RAR (*Réseau Ambition Réussite*) et les autres en RRS (*Réseaux Réussite Scolaire*). L'objectif était déjà de diminuer les moyens supplémentaires.

<sup>2</sup> Extrait de la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 (B.O. n° 29 du 22 juillet 2010).

**Déclaration de SUD Education et de Solidaires  
au Conseil Académique de l'Education Nationale  
du 22 février 2011**

Pour la troisième année consécutive, nous constatons que le Conseil Académique de l'Education Nationale ne précède pas mais suit le Comité Technique Paritaire Académique et nous regrettons cette situation qui nous semble contraire à l'esprit de ces deux instances. Il ne peut plus s'agir d'une erreur imputable au calendrier. Cela témoigne plutôt d'une volonté de réduire l'importance et l'effectivité des débats qui ont lieu en CAEN. A cela s'ajoute, en ce qui concerne l'enseignement professionnel, la vision très lacunaire qu'offrent les documents fournis aux membres de ce conseil. Ainsi, si l'offre de formation en lycée professionnel nous est connue, nous n'avons aucune donnée sur l'évolution des structures. Est-il prévu un groupe d'élèves ou davantage pour tel baccalauréat professionnel dans tel établissement ? Nous n'en savons plus rien. De même, nous ne disposons d'aucune information précise sur la formation professionnelle dans les établissements privés sous contrat.

Nous sommes également obligés de constater que, comme l'année dernière, bien que le nombre d'élèves prévus en lycée professionnel pour la rentrée 2011 soit en augmentation, des fermetures de sections sont prévues en nombre supérieur aux ouvertures. Les chiffres ne permettent pas d'indiquer que la baisse des moyens pour cette rentrée est liée à la démographie. Vous prévoyez 348 élèves de plus en lycée professionnel, et vous supprimez 8 sections et enlevez 575 heures en DHG. On peut même parler d'acharnement pour les fermetures de section de CAP en un an, remplacées par des formations non qualifiantes comme les Mentions Complémentaires ou les modules au sein d'une autre formation.

**La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans n'est pas sans conséquences.**

- Le décrochage scolaire fait que les élèves en échec au collège sont à nouveau en échec en LP, ils en partent sans qualification.
- L'accompagnement personnalisé est l'occasion d'une tentative d'annualisation d'une partie des horaires des professeurs de lycée professionnel : 80 % en DHG surtout en HSA et 20 % en HSE. Faut-il rappeler que HSA (au delà d'une heure) et les HSE peuvent être refusées ?
- Avec une perte de 1000 heures de formation (*500 en enseignement général, 500 en enseignement professionnel*), on assiste toujours à la dégradation du niveau de formation des élèves
- Les conditions de travail des professeurs sont à l'origine d'une souffrance au travail de plus en plus pesante. La semaine dernière, un PLP d'un prestigieux Lycée de Métiers de Basse-Normandie s'est donné la mort. Le lien avec son activité professionnelle ne fait aucun doute pour ses collègues : mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dans son secteur d'activité, nouveaux référentiels entraînant une perte d'identité professionnelle. Après avoir formé des réparateurs, il formait des vendeurs !



Cette dégradation se trouve aggravée par la généralisation (*là aussi !*) du lycée des métiers. Avoir un public composé d'apprentis, d'élèves sous statut scolaire et de personnes en formation continue, ayant chacun leurs difficultés particulières, leur rythme de présence en classe et en entreprise détruit tout espoir de construire une pédagogie de la réussite. La pédagogie différenciée, dans ces conditions, n'est réellement qu'un concept inutilisable. Aucun de nos élèves n'est autonome, or pour différencier avec trois publics, il le faudrait !

Si l'on relit aujourd'hui le cadrage académique prévu pour la rentrée 2010, on ne peut pas manquer de s'étonner. Qu'y trouve-t-on, en effet ? « Maintien de l'équilibre post 3ème entre le lycée général, technologique et professionnel ; des CAP à développer selon une insertion professionnelle avérée, notamment sous la forme de CAP 1 an post seconde professionnelle ; prise en compte des plateaux techniques et des ressources humaines ; accompagnement pédagogique par les corps d'inspection ; des formations adaptées dans le cadre du PAF 2010 – 2011 ». Or, c'est exactement l'inverse qui est prévu pour la rentrée 2011.

Dans le premier degré, 195 suppressions de postes sont annoncées et c'est inacceptable pour SUD Education et SOLIDAIRES. Aucun de nous n'est dupe. Attendre avril pour annoncer les écoles fermées est lié aux élections cantonales de mars. Eviter aux conseillers généraux en place d'avoir à justifier une fermeture de classe ou d'école en retardant le plus tard possible les annonces relève de la dérobade cynique.

Nous espérons au cours de cette réunion avoir quelques réponses à nos nombreuses interrogations et à nos inquiétudes quant à la souffrance du personnel. Faut-il rappeler ce qui est écrit dans la note de synthèse « Tendances de l'emploi public » de février 2011 du Centre d'analyse stratégique (CAS), une institution placée auprès du Premier ministre :

*«La France présente le taux d'encadrement le plus faible, tous niveaux et tous établissements confondus (publics et privés) avec seulement 6,1 enseignants pour 100 élèves-étudiants, contrairement à des pays comme la Suède, la Grèce ou le Portugal où le taux d'encadrement dépasse neuf enseignants».*



# **TROP, C'EST TROP !**

**Suppression de 359 postes en Basse Normandie, à la rentrée 2011**  
**TOUS DANS L'ACTION EN MARS !**

**D'année en année, la même annonce est faite lors du budget de l'état :  
Trop de fonctionnaires ! Il faut en supprimer ! Suppression de postes dans l'Education Nationale...**

**Mais d'année en année, les suppressions de postes sont de plus en plus insupportables pour les enseignants et pour les élèves. Le gouvernement Sarkozy a commencé par supprimer les postes des collègues qui partaient en retraite. On a pu dire « chacun part en retraite, avec son poste sous le bras ». Cela suffisait déjà à dégrader le service public.**

**Mais ce rythme là leur a paru trop lent : il fallait détruire le plus rapidement possible l'emploi public.**

**Plus question d'un respect de l'évolution du nombre d'élèves : une augmentation avérée des effectifs en classe n'empêche pas la suppression des postes.**

**À la rentrée 2011, en Basse-Normandie, les lycées rendront 44 postes, les collèges 98, les écoles 195 et les LP 6 alors qu'ils récupèrent tous les élèves des collèges qui étaient dans le dispositif « découverte professionnelle » 6 heures semaine ! Et comme le total prévu n'est pas atteint on supprimera 6 postes de décharges<sup>1</sup> !**

**Les conséquences seront nombreuses et toutes négatives :**

- augmentation des effectifs
- aucun remplacement envisagé
- aucune formation pour les stagiaires
- non respect des spécificités des enseignements
- dégradation des conditions de travail
- dégradation de la qualité de la formation des élèves

**Depuis quelques années, l'augmentation des suicides d'enseignants en lien avec le travail est constatée ainsi que de nombreuses situations de harcèlement, de dépression ... En effet, aux suppressions de postes, il faut ajouter, la surcharge d'un travail impossible à réaliser tout en s'occupant des élèves : les nouveaux référentiels, les Conseils Continus de Formation de plus en plus nombreux, les évaluations obligatoires en école primaire, les livrets de compétences, l'aide personnalisée...**

## **TOUS A LA MANIF LE 19 MARS A 14H AU RECTORAT A CAEN**

**Lors du Comité Technique Paritaire Académique du 29 mars 2011, les suppressions de postes seront votées de la maternelle à la classe de terminale. Nos élus boycotteront la première réunion en signe de contestation, et feront une déclaration publique pour défendre le service public, exiger le maintien des postes existants et demander la création de postes. Pour porter ces revendications et espérer être entendus, il est important que nous soyons nombreux aux côtés de nos élus le jour de cette réunion.**

**De la maternelle à l'université  
TOUS en grève le 29 mars 2011 !  
Rassemblement au Rectorat à 14h**

**Mobilisons-nous contre la destruction en cours du service public d'éducation!**

<sup>1</sup> (postes répartis entre plusieurs enseignants qui acceptent de faire de la formation ou autre auprès de l'ensemble du personnel.)

## AGENDA DES LUTTES

### 16 mars :

Rassemblement à L'Inspection Académique à Hérouville où des délégations de collèges seront reçues. A 14h 30.

### 19 mars :

Action nationale citoyenne pour la défense du service public d'éducation.  
Manifestation régionale à 14h au Rectorat à Caen.

### 23 mars :

Rassemblement au Rectorat à Caen où des délégations de lycées seront reçues (*pour l'horaire, voir sur notre site*).

### 23 mars :

AG des personnels de l'éducation  
17h 30 à l'IUFM de Caen.

### 29 mars : GREVE !

AG des personnels de l'éducation  
10h (*lieu à définir, voir le site*).

Rassemblement au rectorat à 14h.

### 2 avril :

Participation à la manifestation pour la défense de l'hôpital et de la santé (*lieu et heure à voir sur le site*).

## TOUS ENSEMBLE POUR LES SERVICES PUBLICS !

## Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS  
7 Avenue de Cambridge  
14200 Hérouville Saint Clair  
02 31 24 23 36



Déposé le 11 mars 2011

Bulletin n°51  
de mars 2011

Directrice de la publication : Nicole Auxépales

Permanences au local  
Lundi de 14h à 17h  
mardi de 14h30 à 17h30  
mercredi de 14h à 17h  
jeudi de 9h à 17h  
Vendredi de 14h à 17h

Trimestriel  
Prix public : 1 euro le n°.  
CPPAP: 0111 S 05665  
ISSN: 1774-7708  
Imprimé par nos soins

Pour contacter vos élus  
PLC : denis.leclerc@voila.fr  
PLP : moisseron.eric@9online.fr  
PE : nicole.auxepales@laposte.net

Pour être informé, retrouvez  
SUD Education Calvados sur  
[www.sudeduc14.fr](http://www.sudeduc14.fr)

The image shows a screenshot of the website 'SUD Education Calvados Solidaires'. The website has a dark background with red and white text. The main heading 'SUD Education Calvados Solidaires' is prominent at the top. Below it, there are several columns of text and images, likely representing news or articles. The overall design is modern and professional.